

TITRE(S) VISE(S)

- Attestation de formation et de succès modulaire, le cas échéant, menant au certificat de patron de navire aux cultures marines – niv. 1
- Fiche RNCP : [RNCP 26019](#)

TEXTE(S) DE REFERENCE

- [Arrêté du 30 mai 2016, modifié](#), relatif à la délivrance des certificats d'aptitude permettant d'exercer des fonctions sur les navires armés aux cultures marines [et ses Annexes IV et V](#) fixant le programme de formation et d'évaluation du module CM3

FINALITE(S)

- Le certificat de patron de navire aux cultures marines niv. 1 permet à son titulaire d'exercer les fonctions de patron à bord des navires armés aux cultures marines de longueur inférieure à 24 mètres pour les navires de charge et à – de 12 mètres pour les dragues
- Dans le cadre de son évolution professionnelle, il pourra être amené à gravir l'échelon supérieur afin d'exercer les fonctions de patron de navire aux cultures marines niv. 2. Le cursus Cultures Marines des navigants proposant [4 niveaux](#). Les 4 formations conduisant aux différents titres sont complémentaires et le stagiaire doit avoir validé le niveau précédent avant de passer au niveau supérieur. La prochaine étape est celle du [Patron de navire aux cultures marines niv.2 \(CM4\)](#)

OBJECTIF(S) DE LA FORMATION

- Le (la) stagiaire sera capable, au sortir de la formation de conduire et manoeuvrer un navire armé aux cultures marines, d'exercer la fonction et les responsabilités d'un patron de navire sur un navire armé aux cultures marines d'une longueur inférieure à 24 mètres pour les navires de charge et à 12 mètres pour les dragues

PUBLIC(S) CONCERNE(S)

- Toute personne, titulaire du certificat de marin-ouvrier de 2^{ème} niveau, désireuse d'évoluer vers un poste de patron de navire aux cultures marines
- Vous êtes en situation de handicap, merci de vous rapprocher de la référente handicap du CEFCM qui analysera votre demande et vos besoins d'accompagnement : isabelle.riou@cefcfm.fr

CONDITION(S) D'ADMISSION & PREREQUIS FORMATION

- Être titulaire et justifier du certificat de marin-ouvrier de niv.2
 - Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale à la navigation fixées par [décret n°2015-1575](#)
- Un certificat médical, en cours de validité, devra être présenté lors de l'inscription à la formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Formation composée de 4 unités d'enseignement et d'un complément STCW

■ U.E. – Navigation - Météorologie (46 h)	■ U.E. – Moteurs - Hydraulique (40h)
■ U.E. – Construction – Sécurité - Stabilité (12 h)	■ U.E. – Réglementation (8 h)
■ U.E. – Recyclage Ens. médical – Niv 1 (7 h)*	

* Les titulaires de l'attestation de formation à l'enseignement médical de niveau 1 seront dispensés du recyclage correspondant, à condition de justifier d'une attestation conforme et en cours de validité

DUREE(S) DE LA FORMATION

- **118 h 30**, dont : 46h30 de théorie, 25h de travaux dirigés, 41h30 de travaux pratiques (contrôles en cours de formation inclus), 3 h d'épreuves finales modulaires

MODALITE(S) DE FORMATION, EFFECTIFS (SEUILS) PAR SESSION

- Formation dispensée en centre, en présentiel, dans une salle de cours standard pour la partie théorique, en salle navigation, en salle machines marines et auxiliaires, en milieu marin ou salle dédiée aux formations médicales, selon les enseignements, pour la partie pratique.
- de 8 à 16 stagiaires (maximum)

CONTENU DETAILLE DE LA FORMATION

PATRON DE NAVIRE AUX CULTURES MARINES – Niveau 1				
MODULE CULTURES MARINES 3 (C.M.3)		Durées		
Unités d'enseignement	Contenu	Théorie	Travaux Dirigés	Travaux pratiques
Accueil formation	Accueil des stagiaires, présentation du programme de formation et d'évaluation	1h30	-	-
Navigation - Météorologie (46 h)	Les coordonnées géographiques et carte marine ; Le compas magnétique La mesure des directions ; Les règles de barre et de balisage ; Les marées ; Appareils d'aide à la navigation type GPS et leur utilisation	10 h	20 h	-
	Météorologie Préparation et exécution d'une traversée dans le cadre de l'exploitation conchylicole	-	-	16 h
Moteurs – Hydraulique (40 h)	Moteurs : principes de fonctionnement des moteurs thermiques 4 et 2 temps , Réalisation de l'entretien courant des moteurs à explosion et diesels, les règles de protection de l'environnement, les principaux incidents liés à l'allumage, la distribution, à l'alimentation en combustible, au graissage, à la réfrigération, à l'embrayage ...	15 h	-	20 h
	Hydraulique : mettre en service et réaliser l'entretien courant des centrales et appareils hydrauliques			
	Electricité : surveiller, entretenir les appareils de production et de stockage			
	Compte-rendu d'incidents techniques	-	5 h	-
Construction Sécurité Stabilité (12 h)	Construction : les termes relatifs à la structure d'un navire et ses caractéristiques			
	Sécurité : matériels réglementaires (drome de sauvetage) et matériels de sécurité d'un navire armé aux cultures marines	12 h	-	-
	Stabilité : la stabilité des petits navires, mouvement des poids suspendus, carène liquide			
Réglementation (8 h)	Réglementation relative aux navires de cultures marines : organisation et rôle de l'administration chargée de la mer ; Conditions d'exercice de la profession, réglementation du travail à bord ; Les règles de prévention des pollutions ; Les responsabilités du patron de navire ; Les visites de sécurité et leurs circonstances ; Titres de sécurité et documents de bord obligatoires ...	8 h	-	-
Md. Spécifique(s)	Recyclage Enseignement médical – Niveau 1 (U.V. PSC1/U.V. HPR)	1h30		5h30
Validation des acquis	CCF – Epreuve pratique : Navigation – Manœuvre (0h30)*		-	
	CCF – Epreuve écrite : Moteurs-Hydrauliques (Cpte-rendu d'incident) (1h)*		-	
	CCF – Epreuve pratique : Moteurs-Hydrauliques (TP) (1h)*		-	
	Epreuve finale orale – « Règles de barre, feux, balisage »		0h30	
	Epreuve finale écrite – « Navigation - Météorologie »		1h30	
	Epreuve finale orale – « Construction – Sécurité – Stabilité »		0h30	
	Epreuve finale orale – « Réglementation »		0h30	
Bilan formation	Bilan de la formation, remise des notes et attestations		1h	
TOTAL HEURES - Stagiaire		118 h 30		

*Les durées d'épreuves CCF sont comprises dans les heures du référentiel de formation et ne sont donc pas à ajouter

CONDITIONS DE DELIVRANCE DE L'ATTESTATION DE SUCCES MODULAIRE

- L'attestation de succès est délivrée aux candidat(e)s ayant suivi, participé à la formation et ayant atteint la norme de compétences minimale requise
- L'évaluation des acquis s'effectue lors de contrôles réalisés en cours de formation et au travers d'épreuves finales modulaire.
- Pour valider les acquis, il faut obtenir la note moyenne supérieure ou égale à 10/20, sans note éliminatoire. Sont éliminatoires, toute note égale à 0/20 à l'une des épreuves du module et toute note inférieure à 10/20 à l'épreuve « Règles de barre, feux, balisage »

CONDITIONS DE DELIVRANCE DU TITRE CORRESPONDANT (CERTIFICAT)

- **Pour se voir délivrer le certificat**, il faut :
- Avoir 18 ans, à minima, le jour du dépôt de la demande de certificat
- Être titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation, en cours de validité, conformément aux dispositions du [décret n°2015-1575 du 03/12/2015](#)
- Être titulaire du certificat de marin-ouvrier aux cultures marines niveau 2 (Module CM2)
- Avoir suivi la formation « patron aux cultures marines de niveau 1 » (Module C.M.3) et justifier de l'attestation de réussite à ce même module de formation (C.M.3) ou justifier auprès des affaires maritimes d'un autre titre reconnu comme équivalent (cf. [Annexe 1 – TAB.2 – Arr. 30/05/2016](#))
- Être titulaire de l'attestation de suivi de la formation « sécurité navires armés PP et PC de moins de 12 mètres », ou de l'attestation de formation « sécurité » (ex. formation TOTAL) dispensée avant le 01/01/2014 ou d'un C.F.B.S. et, à minima, du certificat à l'enseignement médical de niveau I (EM1) en cours de validité

INTERVENANT(S)(ES)

- Formateurs qualifiés « Pont », « Machine », « experts en réglementation et droit du travail maritime »
- Formateurs qualifiés, titulaires du brevet national des moniteurs de secourisme pour l'UV PSC1
- Formateurs(trices), infirmiers(ères) ou médecins habilité(e)s, pour l'U.V. HPR

DATES, HORAIRES & SITES DE FORMATION

- Consulter le calendrier des formations sur notre site ou nous contacter

TARIF ET FINANCEMENT

- Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre cas ...)